

407

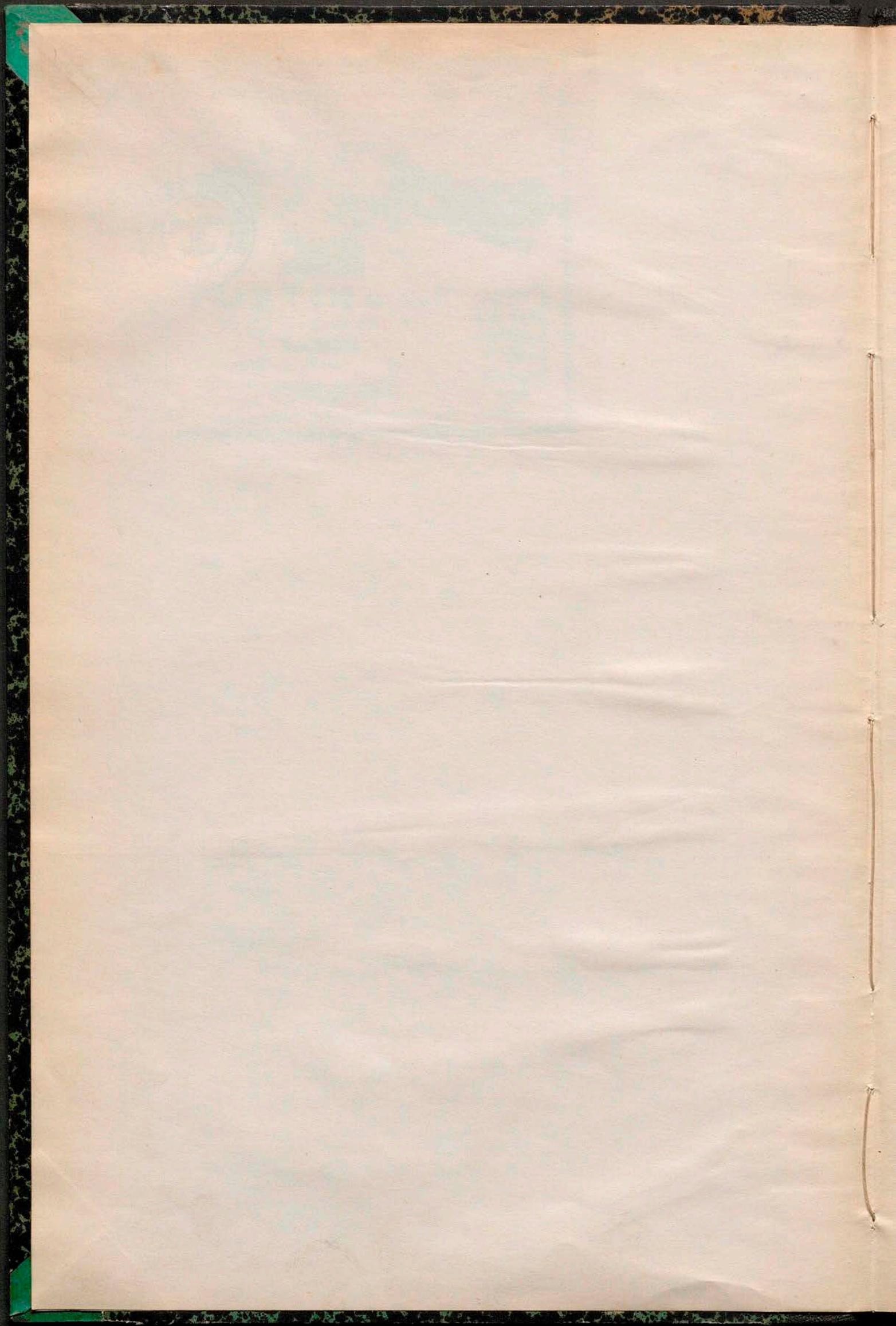
~~S.S. 233-68~~
S.S. 130-45

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Paul STRAUSS et plusieurs de ses collègues, relative à l'application de la loi du 15 février 1902 à la ville de Paris et au département de la Seine. (N^{os} 3 et 21, année 1903.)

(Nommée le 3 février 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : EXPERT-BEZANÇON.
- 2^e — PIETTRE. *Secrétaire*
- 3^e — HUGOT.
- 4^e — PAUL STRAUSS. *~~Président~~*
- 5^e — LÉONCE DE SAL.
- 6^e — THULLIER.
- 7^e — CORDELET. *Président*
- 8^e — POIRRIER.
- 9^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.



Commissaires chargés de l'examen

de la proposition établie à l'appui de la loi

du 17 juin 1902

M. Coudelet, M. Doyon, M. Doyon, M. Doyon, M. Doyon, M. Doyon.

M. Coudelet est élu Président

M. Paul Strauss est désigné comme secrétaire

M. Alexandre Defois est nommé président de la proposition.

M. Doyon, Doyon, Doyon, Doyon, Doyon, Doyon.

M. Doyon, Doyon, Doyon, Doyon, Doyon, Doyon.

M. Paul Strauss est nommé

M. Doyon — favorable.

M. Coudelet a été nommé devant son bureau Comité 1^{er} de la proposition, il se réserve au Comité 2^e; il accepte la réglementation de l'hygiène.

M. de Sol a été désigné en son absence.

M. Coudelet est élu Président de Comité

Le Président

J. Coudelet

Le Secrétaire

Paul Strauss

Séance du 6 février 1903

Présents: Mm. Andelet, Paul Strauss, Thullier, Poëlle,
A. Lefèvre, Hergot.

M. Henri Mond est absent.

M. Mond se déclare embarrassé parce qu'il a reçu il y a
une demi-heure seulement un courrier de M. le Préfet de Police.

Le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques sera très heureux
de communiquer ce courrier à la Commission, sous le rapport de la
Préfecture de la Seine.

M. Mond rappelle le cas de la gaspérie.

M. Paul Strauss expose brièvement l'économie de la proposition.

M. Strauss se met à lire avec M. Mond, M. Poëlle, M.
Siefert-Besnon, Andelet, etc.

La Commission se réunit à 10 heures.

Le Président

Hergot

Le Secrétaire

Paul Strauss

Séance du 10 février 1903

Présents: Mm. Andelet, A. Lefèvre, Siefert-Besnon,
Paul Strauss, Poëlle.

La séance est ouverte à 10 heures $\frac{3}{4}$. M. Henri Mond est absent
de séance.

Le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques
vient à la Commission à l'observation de M. le Préfet de

Président et la région de la de l'Apel de la Seine.

M. le Ministre ~~constate~~ ~~la~~ ~~Commission~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Seine~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Normandie~~ ~~constate~~
comme fondée la proposition relative à la Commission des décrets
d'urgence.

M. le Ministre après s'être en fait y a mis aucune difficulté
sur ce point.

M. le Ministre ~~relève~~ ~~avec~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Seine~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Normandie~~, M. le Ministre constate que l'art. 22, l'art. 23 et
l'ensemble des autres paragraphes ont été adoptés par
l'Assemblée.

M. le Ministre s'explique sur le dernier ~~point~~
~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Seine~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Normandie~~ et le dernier § de
l'art. 24, l'art. 25 et de la proposition de M. Paul
Strauss dans ce projet.

M. Paul Strauss propose ou pense.

M. le Ministre a communiqué à nos collègues de la
Commission le texte définitif de la loi sur le
projet, il parle du Conseil d'hygiène.

M. le Ministre, dans une note à la Commission de faire une
proposition au Parlement, demande que les deux projets
soient votés sur le même pied.

M. Paul Strauss retire sa proposition de proposition
mentionnée par le Parlement.

La Commission est saisie de l'art. 4 et de l'art. 5
mentionnés de l'Apel de la Seine, Gab. et de l'apport de
l'Apel de la Seine, Gab. et de l'apport de l'Assemblée
Municipale.

M. Paul Strauss est nommé rapporteur.

Le Président

Le Secrétaire
Pons

seance du 17 fev

Présents M. M. Cordet, Hauss - Lefevre, Chollat
Hugot, Exp. Besançon - Pétit

La séance est ouverte à 1h 1/4. M. Hauss
montre après à la séance:

M. Hauss propose d'ajouter modifications
aux articles 23 et 24 qui sont successi-
vement acceptés par la commission.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président
F. Hauss

Le secrétaire
Dubreux

seance du 3 mars

Présents M. M. Cordet - Hauss, Lefevre
Lefevre, Hugot, Exp. Besançon Chollat - Pétit

M. Hauss le prof. de botan. après à la séance
non comme commissaire du gouvernement mais comme Prof.
M. Hauss monte après à la séance.
La séance est ouverte à 1h 1/4

M. le Prof. de botan. proteste contre l'annulation de
M. Breuille art 22 en ce qui concerne l'art 3 et 19
de la loi.

1^{re} demande de rétablissement dans la proposition
de M. Hauss et son collègue le dernier paragraphe
de l'art 23.

2^{de} d'ajouter à l'art 23 § 1/ de la désinfection et du transport
des malades.

3^{de} d'ajouter à l'art 24 § 7 ~~à Paris~~ Paris, au lieu
de en de hors de Paris.

La discussion sur amendement Breuille est ajournée
à la prochaine séance. La séance est levée à 2h 1/4.

Le Président
F. Hauss

Le secrétaire
Dubreux

Séance du 11 mars

Présents M. W. Cordet - Hugot, Chudler, Lefevre-Haury
Petit, de Lal

Monsieur le Préfet de la Seine et M. H. J. Martin assistent
à la séance.

après discussion, la commission accepte
définitivement le texte ci-dessus.